

MAIRIE DE VALMEINIER
PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 22 JUIN 2015

Nombre de Conseillers en exercice	11
Nombre de présents	9
Nombres de votants	11

L'an deux mille quinze, le lundi 22 juin à 19H30, le Conseil Municipal de VALMEINIER étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe BAUDIN, Maire.

Étaient présents : BAUDIN Philippe, ALBRIEUX Alexandre, GORIN Isabelle, BAUDIN Alexandra, DESMOUGIN Romary, BAUDIN Pascal, EXCOFFIER Philippe, TALLIA Éric, ICHARD Sylvain.

Date de convocation : 15/06/2015.

Absent ayant donné procuration : Marie Paule FAUGERAS à Philippe BAUDIN – Bernard EXCOFFIER à Philippe EXCOFFIER.

Alexandra BAUDIN a été élue secrétaire de séance.

I – AFFAIRES FONCIERES

-Acquisition par la commune des parcelles cadastrées B2033 – B2034 – B1288 – B1284 appartenant à l'association Diocésaine de Maurienne

L'association Diocésaine de Maurienne souhaite vendre à la Commune, les parcelles cadastrées B2033 – B1288 B1284 – B2034 qui se situent à proximité de l'église.

Les parcelles ci-dessous	N° PARC.	Affectation	SURFACE		ZONE
			RENDUE	CEDEE	P.L.U.
B	2033	EGLISE	749 m ²	749 m ²	UC
B	1288	EGLISE	337 m ²	337 m ²	UC
B	1284	EGLISE	515 m ²	515 m ²	As
B	2034	EGLISE	123 m ²	123 m ²	As

Soit un total de 36 720 €.

Approuvé à l'unanimité.

II – MARCHE PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le marché publié dans le cadre du projet d'aménagement de l'entrée de la station à Valmeinier 1800.

Cinq entreprises ont fait parvenir une offre.

A l'issue de leur vérification, celles-ci s'avèrent être administrativement conformes et techniquement recevables.

L'offre de l'entreprise COLAS apparaît être économiquement la plus avantageuse.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de passer le marché avec cette entreprise pour un montant total de 285 647.42 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents (10 pour – 1 abstention) approuve ce choix, et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution du marché.

III – SOREA -PROPOSITION D'UN MONTANT DES APPORTS EN NATURE

Monsieur le Maire donne lecture du rapport de la concession de la distribution publique d'électricité rédigé par SOREA ainsi que du projet de traité d'apport en nature sous conditions suspensives de la commune de Valmeinier à SOREA.

Après avoir pris connaissance de ces éléments et après en avoir délibéré, le conseil Municipal de Valmeinier :

- Décide de prendre acte d'un engagement vis-à-vis de la CNIEG (Caisse Nationale des Industries Electriques et Gazières) de 104 176 € au titre des retraites futures, ainsi que des engagements hors bilan pour les provisions relatives aux médailles du travail (2 232 €), aux pécules de départ en retraite (11 628 €), à l'avantage tarifaire consenti aux agents actifs et inactifs (21 676 €), aux congés annuels restants constatés au 30/06/2015 (23 044 €) et au compte épargne jour retraite (5 217€) ceci pour un total de 167 974 €. Ces engagements ne sont pas inscrits au bilan de la régie d'électricité de Valmeinier car la Régie dispose, de fait, de la garantie de la collectivité support et n'a donc pas d'obligation de provisionner.
- Décide d'un apport en nature de 712 060 € à la SEML SOREA à titre d'augmentation de capital, avec réception en contrepartie de ces apports de 53 781 actions de la SEML SOREA de 10 € de valeur nominale unitaire, entièrement libérées et d'une prime d'émission globale de 174 250 €, soit 3,24 € par action, tel que prévu dans le projet de traité d'apport.
- D'effectuer une mise en immobilisation au compte 24 de l'ensemble des ouvrages concédés classés en "biens de retour", pour une valeur de 4 271 295 € et mis à disposition de la SEML SOREA.
- Désigne Monsieur Philippe BAUDIN, Maire, pour signer au nom de la commune tout document nécessaire à la régularisation des opérations décrites ci-dessus.
- Désigne en tant qu'Administrateur de la SOREA : Monsieur Pascal BAUDIN.

IV- CHALET MONTAGNE DE L'ARMERA

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association Savoyarde des Classes de Découvertes (actuellement gestionnaire du Chalet Montagne l'Arméra) souhaite se porter acquéreur desdits locaux pour un montant de 420 000 €.
Approuvé à l'unanimité.

V – CONVENTION SCI FAMILIALE ANCHICAL

Monsieur le Maire donne lecture de la convention avec la SCI familiale d'Anchical relative à l'établissement d'une servitude administrative.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité des membres présents (10 pour – 1 abstention) autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

VI – REFORME TAXE DE SEJOUR

Monsieur Alexandre ALBRIEUX, adjoint en charge des finances, rappelle l'arrêté relatif à la perception de la taxe de séjour du 28 octobre 2008 et la délibération N° 66-10-08 fixant le barème des tarifs de la taxe de séjour du 12 octobre 2008, vu la délibération instituant la taxe de séjour du 14 mars 1987.

Après avoir présenté une synthèse de la réforme législative de la taxe de séjour, il propose d'instaurer, à compter de la saison d'hiver 2015 / 2016, le régime de la taxe de séjour comme suit :

→ **Taxe de séjour « au réel »** pour l'ensemble des hébergeurs et des catégories d'hébergement, hôtels, résidences de tourisme, centres et villages de vacances, meublés de tourisme selon le barème suivant :

- Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalente : **1.87 € par personne et par nuitée,**
- Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalente : **1.43 € par personne et par nuitée,**
- Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalente - Hôtels de tourisme 1 étoile, résidence de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, village de vacances 1, 2 et 3 étoiles, formules d'hébergement « bed and breakfast », emplacement dans les aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalente - Hôtel de tourisme, village vacances et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement, meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement : **0.83 € par personne et par nuitée.**

Ces tarifs concernent uniquement les personnes de plus de 18 ans et intègre la taxe additionnelle à la taxe de séjour reversée au Département.

La période de perception de la taxe de séjour s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

Approuvé à l'unanimité.

VII – PERSONNEL COMMUNAL

-Modification du tableau des emplois communaux : création d'un poste d'agent de maîtrise.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la nécessité de créer un poste d'agent de maîtrise afin de pourvoir aux besoins de la Commune.

Il propose ainsi de créer ce poste à compter du 1^{er} septembre 2015, à temps complet (35 heures hebdomadaires).

Approuvé à l'unanimité.

-Embauche d'un agent contractuel en qualité d'agent de maîtrise

Suite à un accroissement temporaire d'activité, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de recruter un agent en qualité d'agent de maîtrise pour une durée de 2 mois et 6 jours à compter du 25 juin 2015.

Cet agent assurera la mission de responsable des services techniques : encadrement des équipes, travail administratif (voirie, urbanisme, service des eaux et assainissement), etc.

Approuvé à l'unanimité.

-Création d'un poste contractuel de 24h

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de recruter, un agent contractuel pour effectuer le ménage des locaux de l'école et des locaux des services techniques, le transport scolaire, ainsi que divers ménages.

Le recrutement de cet agent, non titulaire, s'établira comme suit :

Agent social 2^{ème} classe recruté du 28 août 2015 au 28 août 2016 à l'indice brut 330 (1^{er} échelon), à temps non complet (24 heures par semaine).

Approuvé à la majorité des membres présents (10 pour – 1 contre) :

VIII – BILAN TEMPS ACTIVITES PERI EDUCATIVES – TARIFS 2015/2016

Madame Isabelle GORIN, adjointe à la vie locale présente le bilan des temps d'activités péri éducatives de l'année scolaire. Il en ressort une forte fréquentation avec en moyenne 20 enfants par séance.

Elle rappelle qu'il a lieu de renouveler la convention de partenariat avec la Communauté de Commune Maurienne Galibier et de fixer les tarifs horaires des activités péri éducatives pour l'année scolaire 2015 – 2016.

Elle propose des tarifs identiques à l'année précédente à savoir :

Tarifs (selon quotient familial) pour 1h30 d'activité :

- Quotient familial < 544 : 1,05 €
- Quotient familial de 545 à 700 : 1,80 €
- Quotient familial > 701 : 2,55 €

Approuvé à l'unanimité.

IX- COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

-Syndicat Pays de Maurienne, présenté par Monsieur Alexandre ALBRIEUX

. Problématique relative à l'entretien de l'Arc et de ses affluents : cette compétence reviendrait prochainement aux collectivités locales.

. Evolution du périmètre des intercommunalités dans le cadre de la mise en œuvre de la loi NOTRe : la Maurienne pourrait évoluer vers un schéma constitué de une ou deux communautés de communes.

-ACA, présenté par Isabelle GORIN

L'assemblée générale se tiendra le 30 juin prochain.

-Transport scolaire, présenté par Monsieur Alexandre ALBRIEUX

Au regard des problèmes rencontrés sur le circuit 28 du transport scolaire, l'entreprise Transdev, titulaire du marché, a été convoquée par le Conseil départemental, autorité organisatrice, afin de fournir des explications sur ces trop nombreux désagréments.

X – QUESTIONS DIVERSES

-Groupement de commandes fourniture de combustibles et de carburants

Projet de la Communauté de communes Maurienne Galibier de mettre en place un acte constitutif de groupement de commandes de fuel, de gazole et d'essence.

Approuvé à l'unanimité.

XI – INFORMATIONS DIVERSES

Le concert de musique qui s'est déroulé le mercredi 17 juin dans la salle polyvalente du village de Valmeinier a connu un vif succès.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.